

**LES INFIRMIÈRES DANS LE
GROUPE DE MÉDECINE DE FAMILLE**

**Direction générale des affaires médicales et universitaires
Équipe de projet des groupes de médecine de famille**

15 Août 2002

Les infirmières, tel que le mentionne le rapport de la commission Clair et que le reprend le concept des GMF, adopté par le ministère de la Santé et des Services sociaux, apportent une valeur ajoutée à notre système de santé. Elles travaillent en étroite collaboration avec les médecins. Cette collaboration est une clé pour agir sur les trois pôles de la transformation du réseau que sont la prise en charge des patients ainsi que l'accessibilité et la continuité des soins et des services offerts à la population.

La commission Clair recommande :

que le volet médical de ce réseau de première ligne soit assumé par des groupes de médecine de famille, composés de médecins omnipraticiens travaillant en groupe, en cabinet ou en CLSC, avec la collaboration d'infirmières cliniciennes ou praticiennes¹.

Selon le concept de groupe de médecine de famille (GMF), les infirmières se verront confier plus de responsabilités, tout en respectant le cadre législatif en vigueur. Elles pourront effectuer des activités de prévention, de promotion, de dépistage, de gestion de cas, de liaison avec les CLSC et les services de deuxième ligne ainsi que du suivi systématique des clientèles vulnérables.

Les infirmières des GMF sont polyvalentes et capables de répondre à un ensemble de problèmes de santé courants. Pour ce faire, elles utilisent quotidiennement tant leur jugement clinique que leurs connaissances scientifiques, et leur expertise leur permet d'assumer pleinement leurs responsabilités. Ces infirmières peuvent également acquérir des connaissances pointues leur permettant de répondre aux besoins communs des patients inscrits du GMF.

Par ailleurs, les infirmières et les médecins travaillent ensemble afin d'avoir une compréhension globale des problèmes de santé d'une personne et pour agir de façon concertée à l'intérieur de leur champ de compétence respectif. Les infirmières sont souvent les personnes qui ont le premier contact avec la clientèle dans bien des circonstances et, lorsque la situation l'exige, l'infirmière et le médecin agissent conjointement auprès d'elle afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

Vie de groupe

Les infirmières du GMF participent activement à la vie de groupe, notamment par :

- des discussions de cas ;
- des évaluations dans le cadre du suivi de la clientèle ;
- l'élaboration de règles relatives aux soins infirmiers ;
- la présentation de certaines pratiques particulières de soins infirmiers ;
- une participation aux présentations cliniques.

Coordination

L'infirmière peut également avoir un rôle de coordination, qu'elle assumera avec les autres professionnels du GMF.

¹. Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, *Les solutions émergentes : Rapport et recommandations*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2000, p. 52.

Nombre d'infirmières

Au début, les services infirmiers seront assurés dans chaque GMF sur la base d'une charge totale de travail équivalant à 70 heures par semaine. Ultérieurement, le nombre d'infirmières attirées dans chaque groupe de médecine de famille sera déterminé notamment en fonction du nombre de personnes inscrites, la lourdeur de la clientèle et du nombre de médecins équivalent temps plein du GMF.

Formation

Afin qu'elle puisse apporter une contribution optimale au GMF, l'infirmière doit avoir suivi une formation universitaire de premier cycle ou posséder une expérience de travail qui atteste qu'elle a les aptitudes recherchées.

D'autre part, la formation continue est importante pour le maintien et le développement des compétences et des habiletés. Le rattachement à un CLSC permet à l'infirmière de participer avec des pairs à des activités de maintien de la compétence.

Habiletés professionnelles

L'infirmière exerce selon son champ de pratique et démontre des compétences certaines relativement au savoir, au savoir être et au savoir-faire. Ainsi, il est essentiel que l'infirmière qui travaille dans un GMF soit une excellente communicatrice, dotée de l'esprit d'équipe et capable de travailler dans un contexte d'interdisciplinarité, qualités essentielles à la prise en charge adéquate des patients et à la continuité des soins.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Activités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépister les problèmes de santé physique et les problèmes psychosociaux, autant chez les personnes en santé que chez celles qui sont à risque. ▪ Évaluer l'état de santé physique et mental ainsi que l'environnement social par : <ul style="list-style-type: none"> – l'histoire de santé individuelle et familiale ; – l'examen physique ; – l'évaluation des risques (infection, accident, abus, suicide, lésion de pression). ▪ Surveiller et assurer le monitoring, de façon ponctuelle ou continue de l'état de santé physique. ▪ Procéder au triage en déterminant le degré de gravité et d'urgence du problème de santé physique ou mentale.
Activités diagnostiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Initier et effectuer des examens et des tests diagnostiques sur ordonnance médicale individuelle ou selon un protocole.
Activités liées aux soins et aux traitements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer le plan de traitement et donner les soins infirmiers. ▪ Effectuer et ajuster les traitements médicaux selon une ordonnance médicale individuelle, une ordonnance permanente ou un protocole. ▪ Administrer et doser les médicaments et autres substances quand il existe une ordonnance à cet effet.
Activités de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes. ▪ Évaluer la capacité du patient et de sa famille à effectuer les auto soins dont il a besoin et à prendre en charge sa santé. ▪ Enseigner au patient et à sa famille comment effectuer les soins de santé dont il a besoin.
Activités professionnelles complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseiller la personne et sa famille sur les ressources professionnelles qui peuvent leur venir en aide. ▪ Concevoir et diffuser des programmes d'enseignement pour des clientèles cibles ou diffuser ceux existant. ▪ Collaborer à la liaison en référant la clientèle à toute ressource de 1^{re} ou de 2^{me} ligne appropriée, selon les modalités établies par le GMF, notamment : <ul style="list-style-type: none"> – Info-Santé, les services psychosociaux et les autres programmes offerts par les CLSC ; – les pharmaciens et autres professionnels ; – les programmes spécialisés.
Activités liées à l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structurer l'organisation des activités professionnelles liées aux soins infirmiers. ▪ Participer aux réunions interdisciplinaires. ▪ Évaluer l'organisation et le travail infirmier.

Quelques modalités d'intervention

- ❑ **L'entrevue** vise à assurer des activités de prévention, de promotion de la santé et de dépistage. Elle permet de procéder au triage en déterminant le degré d'urgence ou de gravité de son problème de santé.
- ❑ **Le suivi systématique** dans le cas de personnes ayant des problèmes de santé complexes assure la continuité des soins et des services tout au long de l'épisode de soins. Il vise également la coordination des ressources pour obtenir les meilleurs résultats possibles.
- ❑ **La gestion de cas**, permet d'offrir du soutien à la personne et de l'accompagner dans ses démarches auprès des différentes ressources.
- ❑ **L'enseignement** au patient et à sa famille, afin qu'ils puissent prendre en charge leur santé et leurs soins, en totalité ou en partie.
- ❑ **La liaison** par l'échange d'informations cliniques en aval et en amont avec les professionnels et les ressources de première et de deuxième lignes, plus particulièrement avec Info-Santé, ce qui permet d'assurer la continuité des soins et des services.
- ❑ **La participation** à des activités prioritaires en première ligne, prévues dans l'offre de service du GMF.